



ÉQUITÉ SALARIALE - 20 ANS PLUS TARD QU'EN EST-IL DES ORTHOPHONISTES ET DES AUDIOLOGISTES ?

Montréal, lundi 21 novembre 2016 – Il y a 20 ans jour pour jour, un noble projet de société se concrétisait alors que le gouvernement du Québec adoptait une Loi visant à corriger la discrimination systémique touchant des milliers de travailleuses et de travailleurs occupant des catégories d'emplois à prédominance féminine au sein d'organisations de plus de dix employés.

Aujourd'hui encore, les Québécoises et les Québécois peuvent se réjouir des impacts positifs de ce choix de société. De ce nombre, les psychologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes et autres professionnels œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation ont bénéficié d'ententes dans le cadre de l'application de cette Loi et ont ainsi réalisé des avancées salariales bien méritées. ***Mais qu'en est-il des orthophonistes et des audiologistes ?***

En ce jour de célébration, l'**Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA)** tient à rappeler à tous les acteurs concernés que comme société, il faut demeurer vigilant quant à l'application de cette Loi. Encore aujourd'hui, les orthophonistes et les audiologistes du Québec, qui comptent parmi les professions à plus grande prédominance féminine en santé et en éducation (96% de femmes¹), subissent toujours une discrimination salariale.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la Loi, les correctifs salariaux dont les orthophonistes et les audiologistes du Québec ont pu bénéficier en 2006 sont de 0,21%, alors que les hausses pour les catégories d'emploi à prédominance féminine dans le secteur parapublic ont atteint en moyenne 6%. De plus, le gouvernement et les fédérations syndicales représentant ces professionnelles et professionnels ne se sont toujours pas entendus concernant les plaintes déposées pour l'exercice de maintien 2010.

L'an dernier, l'**AQOA** a réalisé une étude² comparative interprovinciale au plan salarial pour les professions de la réadaptation (orthophonie, audiologie, ergothérapie et physiothérapie) du secteur de la santé et des services sociaux pour l'année financière de 2013-2014. L'étude visait à comparer les taux horaires à leur échelon maximal de ces professions pour chacune des provinces pour lesquelles des données étaient disponibles.

Cette étude comparative révèle que:

- *Les orthophonistes et les audiologistes du Québec accusent un retard de 16% en moyenne³ par rapport aux orthophonistes et audiologistes exerçant dans les provinces du reste du Canada.*
- *Que le taux horaire des orthophonistes et des audiologistes exerçant au Québec est inférieur au taux horaire des orthophonistes et des audiologistes dans toutes les provinces.*
- *Que seuls les orthophonistes et les audiologistes parmi l'ensemble des professions de la réadaptation du Québec accusent un retard au plan salarial avec le reste du Canada.*

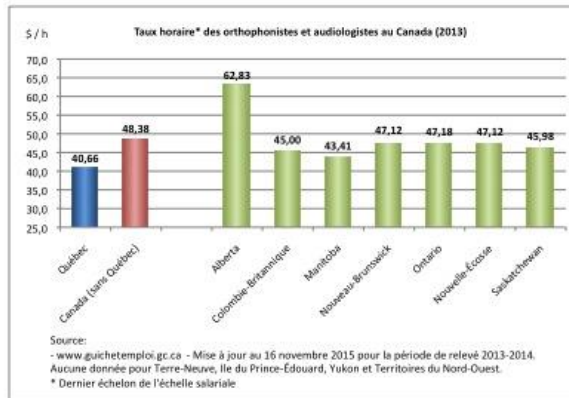
Taux horaire des orthophonistes et des audiologistes au Québec et dans le reste du Canada (2013)

..../2

En 2013, le taux horaire des orthophonistes et audiologistes exerçant au Québec était inférieur de 7,72 \$ par rapport au taux horaire moyen des orthophonistes et audiologistes exerçant dans les provinces du Canada pour lesquelles nous avons pu obtenir des données.

Cela représente 16,0 % d'écart en défaveur des orthophonistes et audiologistes du Québec avec la moyenne de ces provinces du Canada.

En 2013, le taux horaire des orthophonistes et audiologistes exerçant au Québec était inférieur au taux horaire des orthophonistes et audiologistes exerçant dans toutes les provinces du Canada pour lesquelles nous avons pu obtenir des données.



Comité secteur public de l'AQOA, septembre 2016

Cette iniquité salariale est d'autant plus déplorable qu'elle subsiste malgré l'existence de la Loi sur l'équité salariale au Québec, et touche 2400 de ces professionnelles et professionnels œuvrant dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux du Québec. Pourtant, les orthophonistes et les audiologistes reçoivent des formations universitaires équivalentes partout en Amérique du Nord, elles ont les mêmes responsabilités professionnelles et interviennent auprès des mêmes populations au Québec que dans le reste du Canada.

Notons qu'en plus de ne pas être rémunérés adéquatement, les orthophonistes et les audiologistes des secteurs de la santé et de l'éducation sont confrontés aux mêmes difficultés dans leurs milieux respectifs que les autres professionnels : manque de soutien, peu de postes disponibles, suppression de postes, congés de maternité non remplacés, épuisement professionnel, etc.⁴ Certains quittent pour un congé de maladie, alors que d'autres démissionnent pour se réorienter. Malgré ces difficultés, force est de constater que la majorité des orthophonistes et des audiologistes du Québec font preuve d'une résilience remarquable redoublant d'efforts pour offrir à la population du Québec des services orthophoniques et audiologiques de qualité.

Au nom des professionnelles et professionnels engagés qu'elle représente, l'AQOA encourage les principaux acteurs à honorer justement et équitablement les professions d'orthophoniste et d'audiologiste en mettant fin à l'iniquité salariale dans le cadre des négociations en cours et à venir.

Contact :
Marie-Paule Ceuppens, MBA, Adm.A.
Directrice générale
Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA)
514 914.5327
charmart@sympatico.ca

Marylène Dionne, M.P.O.
Présidente
Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA)
(514) 369-8929
marylene.dionne@gmail.com

À propos de l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA)

L'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA) est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de défendre les intérêts et les droits de ses membres orthophonistes et audiologistes. L'Association a également comme mandat de promouvoir les professions d'orthophoniste et d'audiologiste auprès du public et des autres intervenants des milieux de la santé et de l'éducation.

Références

1. Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec (OOAQ), Rapport annuel 2015-2016, p.67, 31 mars 2016.
2. État des faits quant au salaire des orthophonistes et des audiologistes de la fonction publique au Québec et dans le reste du Canada (année 2013) : *Comparaison salariale des professions issues de la réadaptation du secteur de la santé et des services sociaux*. AQOA. Septembre 2016.
3. État des faits quant au salaire des orthophonistes et des audiologistes de la fonction publique au Québec et dans le reste du Canada (année 2013) : *Comparaison salariale des professions issues de la réadaptation du secteur de la santé et des services sociaux*. AQOA. Septembre 2016. Page 3.
4. La colère des orthophonistes et des audiologistes, Actualité FP-CSN, 5 Novembre 2016. <http://fpcsn.qc.ca/2016/11/05/la-colere-sourde-des-audiologistes-et-orthophonistes>

